

INSCRIPTION DES ELEVES entrant en SECONDES et PREMIERES en LYCEES GENERALE et TECHNOLOGIQUE et LYCEES PROFESSIONNELS

- L'avis d'affectation permet de s'inscrire dans un établissement pour y suivre une formation précise.
- **Pour les élèves entrant en 2ndes G. T. et Pro. - 1^{ère} année de CAP - 1ères G. T. et Pro. : L'inscription est obligatoire au plus tard le samedi 4 juillet 2015.**

Au-delà de cette date, la place de l'élève ne sera plus réservée. Le Chef d'établissement contactera alors les élèves inscrits sur les listes complémentaires à compter du lundi 6 juillet 2015.

- **Les élèves futurs lycéens doivent se présenter avec un EXEAT** puisque chaque chef d'établissement d'accueil doit s'assurer que le jeune est en règle avec l'établissement d'origine.

<p style="text-align: center;">Lycée R. Belleau 33 rue de la Bretonnerie 28400 NOGENT LE ROTROU</p> <p style="text-align: center;">Voir site internet : http://www.remibelleau.com</p>	<p style="text-align: center;">VENDREDI 26 JUIN 2015</p> <p style="text-align: center;">LUNDI 29 JUIN 2015</p> <p style="text-align: center;">MARDI 30 JUIN 2015</p> <p style="text-align: center;">MERCREDI 1^{er} JUILLET 2015</p>	<p style="text-align: center;">14 h – 17 h</p> <p style="text-align: center;">8 h – 20 h</p> <p style="text-align: center;">8 h – 18 h</p> <p style="text-align: center;">8 h – 12 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Notification d'affectation remise par le collège à l'issue des épreuves du DNB - Exeat (certificat de sortie délivré par l'établissement où est scolarisé l'élève en 2014-2015) - Photocopie de toutes les pages du livret de famille. - Photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation. - Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport de l'élève. - Photocopie de l'attestation de recensement militaire (pour les élèves de nationalité française ayant entre 16 et 18 ans) ou du certificat de préparation à la journée de préparation à la défense (JAPD) pour les élèves majeurs et de nationalité française. 	<p style="color: red;">Les dossiers d'inscription (2^{ndes} GT, 2^{ndes} professionnelles et 2^{ndes} CAP) seront distribués par les collèges aux élèves de 3^{ème}</p> <p style="color: red;">Présence obligatoire d'un représentant légal .</p> <p style="color: red;"><u>Transport scolaire</u> : se munir de l'imprimé de transport préalablement reçu ou téléchargé si nécessaire sur le site du conseil général du département de domicile. Le cachet de l'établissement y sera apposé le cas échéant</p> <p style="color: red;"><u>Bourse nationale</u> : apporter la notification d'octroi de bourse</p> <p style="color: red;"><u>Prévoir 2 chèques (facultatifs) :</u> 5 euros (à l'ordre de « Agent Comptable ») : caisse de solidarité 8 euros (à l'ordre de « MDL ») : Maison Des Lycéens</p>
--	--	--	--	---